



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Lyon, le **22 AVR. 2015**

Direction de la Sécurité et
de la Protection Civile

Service Interministériel de
Défense et de Protection
Civile

Le Préfet du Rhône,

à

Mesdames et Messieurs les Maires du
département du Rhône et de la métropole de
Lyon

Affaire suivie par : M. Patrick PAYET
Tél. : 04.72.6160.45
Télécopie : 04.72.61.67.57
Courriel :
patrick.payet@rhone.gouv.fr

N° 723

*En communication à Messieurs
les Sous-Préfets des arrondissements de Lyon et
de Villefranche-sur-Saône*

OBJET : Campagne nationale 2015 de prévention des défenestrations accidentelles d'enfants.

Chaque année en France, les chutes accidentelles de grande hauteur, plus communément appelées « défenestrations » font plusieurs centaines de victimes, en particulier chez les enfants de moins de 10 ans.

L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) mène en 2015, comme les années précédentes, une campagne nationale de prévention des défenestrations accidentelles d'enfants.

L'objectif de cette campagne est la sensibilisation du grand public, notamment les parents d'enfants en bas âge et leur entourage, sur le risque de défenestration des jeunes enfants et sur les mesures élémentaires de protection à prendre pour le prévenir. Elle repose sur un jeu de deux affiches sur le thème « fenêtre ouverte = danger » illustrant chacune un enfant tentant d'atteindre une fenêtre ouverte et dont l'image est barrée d'une croix rouge, symbole de l'interdiction.

Pour permettre à cette campagne de sensibilisation du public de remplir pleinement ses objectifs, il est conseillé :

- ✓ un affichage de ces supports dans les lieux d'accueil du public ou dans les halls d'immeubles,
- ✓ de mettre en ligne ces informations via vos portails Internet, afin d'en assurer une diffusion la plus large possible.

Je vous informe que cette campagne est relayée par une mise en ligne sur le site Internet de l'Inpes (www.inpes.sante.fr) où les supports sont téléchargeables, du ministère de la santé (www.sante.gouv.fr) et celui de la préfecture du Rhône (www.rhone.gouv.fr; rubrique Politiques publiques > Sécurité et protection de la population > La sécurité civile > Les risques domestiques). Je vous précise également que des exemplaires des affiches peuvent être commandés sur le site de l'Inpes.

Je vous remercie par avance de votre implication dans cette campagne de sensibilisation du public.

Pour le Préfet,
Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité,



Gérard GAVORY